

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

- 1 Mise à jour tableau des emplois au 01/02/2020,
 - 2 Recensement de la population 2020,
 - 3 Demande de subventions pour l'organisation de voyages scolaires en 2020,
 - 4 Remplacement du tableau numérique de la classe de Mme PRAT,
 - 5 Dégraissage de la hotte de la cuisine de la cantine scolaire,
 - 6 Remplacement du battant de la cloche 1 de l'église,
 - 7 Camping municipal : affiliation au réseau Campo by VVF au 1^{er} janvier 2020,
 - 8 IRVE,
 - 9 Convention de passage du réseau électrique pour sécurisation de la ligne souterraine,
 - 10 Halle de marché,
 - 11 Voirie 2020,
 - 12 Salle multi-activités,
 - 13 Demande DETR pour l'acquisition d'un tableau numérique pour l'école primaire,
 - 14 Subvention exceptionnelle au comité des foires,
- Affaires diverses.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt, le 30 janvier 2020, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2020.

Présents : Messieurs SALLARD, COMBE, CHAUDIÈRES, AUBREYRIE, FORETNEGRE, LAPLEAU, DUCROS, et Mesdames TROYA, MOUSSINAT, BELVEYRE, FOLCH, BORDES FROIDEFOND, DELPIROUX.

Absents : Madame Faillet Turon et Monsieur Lassudrie.

Procurations : Mme Faillet Turon à Mme Folch et Mr Lassudrie à Mr Lapleau.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CHAUDIÈRES.

2020 / 1

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/02/2020

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

La création d'1 emploi d'adjoint technique contractuel de 2^{ème} classe à temps non complet (21/35^{ème}), au 01/02/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'adopter la suppression et création d'emplois ainsi proposés.**

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} février 2020 :

1. **Filière technique** :

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Grade : Adjoint technique contractuel 2 ^{ème} classe :	ancien effectif	1
	<u>nouvel effectif</u>	<u>2</u>

Filière technique :

Cadre d'emploi : Agent de maitrise

Grade : Agent de maitrise :	<u>effectif</u>	<u>4</u>
-----------------------------	------------------------	-----------------

2. **Filière médico :**

Cadre d'emploi : ATSEM :

Grade : Agent de maîtrise : **effectif 1**

3. **Filière administrative :**

Attaché territorial **effectif 1**

Adjoint administratif principal 2^{ème} classe **effectif 1**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411 et 6413.

N° 2020 / 2
RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Le recensement de la population est en cours du 15 janvier au 15 février 2020. Mesdames Huguette BONVENTI, Janine LAFON et Thérèse COUDERC ont été nommées agents recenseurs et chargées des opérations de collecte pour la commune de Saint Privat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **décide de fixer la rémunération des agents recenseurs par référence aux barèmes utilisés lors du recensement de 2015, avec une majoration de 7.5%, soit :**

- **Bulletins individuels : 1.60 €**
- **Bulletins individuels par internet : 1.00 €**
- **Fiches logements : 0.80 €**
- **Fiches logements par internet : 0.80 €**
- **Séance de formation : 30.00 €**
- **Indemnités de déplacement (montant fixé en fonction de l'importance du district) : district 3 : 350.00 € - district 4 : 250.00 € - district 5 : 200.00 €.**

Monsieur le Maire indique que la dotation forfaitaire de recensement versée par l'état s'élève à la somme de 2119 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits en prévision de dépenses au BP 2020, pour financer la rémunération des 3 agents recenseurs, selon les dispositions définies ci-dessus.

N° 2020 / 3
**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE VOYAGES
SCOLAIRES EN 2020**

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de demandes de participation adressées par l'école Jeanne d'Arc à Argentat et le collège Raymond Cortat à Pleaux, pour participer financièrement aux frais d'organisation de voyages scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 35 € au collège Raymond Cortat à Pleaux, pour le voyage scolaire de l'élève Izé GUBBELS, scolarisée en classe de 4^{ème}.**

La dépense sera imputée sur l'article 657 du budget principal 2020.

- Décide, par 14 voix pour et 1 abstention, de maintenir la décision prise le 03 février 2016, à savoir : la commune ne participe pas aux activités extra scolaires ou périscolaires à destination d'enfants inscrits dans une école maternelle ou primaire, autre que celles du RPI Saint Privat - Saint Julien, sauf si ces enfants y ont été inscrits pour des motifs relevant d'une orientation scolaire préconisée par l'éducation nationale.

N° 2020 / 4
REPLACEMENT DU TABLEAU NUMÉRIQUE DE LA CLASSE DE MME PRAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le tableau numérique de la classe de Madame Prat. En effet, l'installation initiale de l'équipement de cette classe date de 2012 et présente actuellement des signes incompatibles avec l'usage du matériel.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder au remplacement du matériel informatique défectueux de la classe de Madame Prat,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le choix du matériel le mieux adapté, en concertation avec l'équipe enseignante,
- Sollicite l'attribution d'une subvention des services de l'état, au titre de la DETR, dans le cadre du programme « école numérique rurale 2020 »,
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au financement de l'opération sur le BP 2020,
- Autorise Monsieur le Maire à établir l'acte de candidature au titre du programme 2020.

N° 2020 / 5
DÉGRAISSAGE DE LA HOTTE DE LA CUISINE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à un dégraissage de la hotte de la cuisine de la cantine scolaire. Il présente les devis obtenus :

- ISS hygiène et prévention à Feytiat 87 : 529.20 € TTC,
- Technet à Saint Céré 46 : 414.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition de Technet à Saint Céré 46, s'élevant à 414.00 € TTC,
- Décide d'imputer la dépense sur l'article 615221 du budget principal,
- Autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de Technet à Saint Céré 46.

N° 2020 / 6
REPLACEMENT DU BATTANT DE LA CLOCHE 1 DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au remplacement du battant de la cloche 1 de l'église et présente le devis établi par la société Bodet à Bruguières 31, s'élevant à 1127.16 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux de remplacement du battant de la cloche de l'église,
- Approuve le devis de la société Bodet, s'élevant à 1127.16 € TTC,
- Décide d'imputer la dépense sur l'article 615221 du budget principal,
- Autorise Monsieur le Maire à passer commande des travaux.

N° 2020 / 7
CAMPING MUNICIPAL
AFFILIATION AU RÉSEAU CAMPO BY VVF AU 1^{ER} JANVIER 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'affiliation au réseau Campo by VVF. Cette démarche fait suite à la cessation d'activité de l'association chalets découverte avec laquelle la commune avait contracté une délégation de service public pour la promotion, la réservation et la vente de séjours dans les 10 chalets du camping municipal, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention d'affiliation au réseau Campo by VVF, afin d'organiser le nouveau mode de fonctionnement de l'hébergement de l'hôtellerie de plein air du camping municipal :

- ✓ Pas d'exclusivité du réseau Campo by VVF sur la réservation des chalets,
- ✓ Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2020 et expire le 31 décembre 2023, soit pour une durée de 3 ans ; il ne pourra faire l'objet d'aucune tacite reconduction et sa poursuite éventuelle devra faire l'objet d'un nouveau contrat,
- ✓ Afin de faciliter la gestion des flux de réservation en ligne et permettre une interconnexion avec le système de vente en ligne de VVF, la commune s'engage à utiliser un logiciel de gestion compatible avec le système sécurisé holiday de la société Ctouvert, référencé par VVF villages pour le réseau Campo by VVF. L'achat, l'installation et la mise en œuvre sont à la charge de la commune,
- ✓ La commune doit mettre en œuvre les démarches en vue d'obtenir l'agrément VACAF,
- ✓ Les tarifs de location sont librement définis par la commune,
- ✓ La commune s'engage à concéder une remise de 10% à chaque allocataire VACAF et une remise de 15% à chaque allocataire du CNAS, à chaque membre de comité d'entreprise ou de fédérations sportives,
- ✓ Les droits d'entrée annuels sont calculés comme suit :
 - Si la commune propose moins de 35% du nombre de ses emplacements ou moins de 35% de la campagne annuelle : 950 € HT,
 - Si la commune propose moins de 80% du nombre de ses emplacements ou moins de 80% de la campagne annuelle : 350 € HT,
 - Si la commune propose 100% du nombre de ses emplacements ou 100% de la campagne annuelle : droits d'entrée offerts.
- ✓ En rémunération de ses services sur les ventes réalisées par son intermédiaire, VVF aura droit à une commission égale à 10% du chiffre d'affaires HT global.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de faire l'acquisition d'un logiciel de gestion comptable compatible avec le système de réservation en ligne sécurisé holiday de la société Ctouvert, référencé par VVF villages pour le réseau Campo by VVF,**
- **Décide de solliciter l'agrément VACAF,**
- **Approuve l'ensemble des dispositions de la convention,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'affiliation au réseau Campo by VVF.**

N° 2020 / 8
IRVE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de transférer la compétence concernant la gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) à la FDEE de la Corrèze à Laguenne 19.**

N° 2020 / 9
**CONVENTION DE PASSAGE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR SÉCURISATION DE
LA LIGNE SOUTERRAINE : MAISON ROUGE - ARTIGES - LÉONAC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de passage du réseau électrique souterrain sur les parcelles cadastrées ZK25, ZM3, ZL25, ZK20, ZK14, ZI56 et ZI41 (en nature de chemins), appartenant à la commune de Saint Privat.

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages sur les parcelles désignées ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de passage des canalisations souterraines.**

N° 2020 / 10
HALLE DE MARCHÉ

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition en date du 20 décembre 2019, concernant l'ébauche du projet de construction d'une halle de marché sur la place du champ de foire, établie par Madame Nathalie Fourtet, architecte à Saint Julien aux bois.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Se prononce pour cette proposition,**
- **Charge Monsieur le Maire d'informer Madame Fourtet de la présente décision.**

N° 2020 / 11
VOIRIE 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour prétendre à une subvention DETR 2020, il est nécessaire de déposer la demande d'aide dès à présent (date limite : 28 février 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de faire appel aux services de Corrèze ingénierie pour établir la demande de subvention au titre de la DETR 2020,**
- **Le programme sera établi à partir du dossier 2019 et concernera les voies non réalisées à ce jour, à savoir :**
 - **Rue du Raz (de l'ancienne salle des fêtes à la rue du Raz),**
 - **Hautebrousse,**
 - **Malesse,**
 - **Pouch.**
- **Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches auprès des organismes compétents, pour déposer la demande de subvention.**

N° 2020 / 12
SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet définitif, concernant le projet de construction de la salle multi activités.

Une discussion s'engage au sujet des travaux supplémentaires à prévoir pour le drainage du terrain compte tenu des venues d'eau et niveaux d'eau mesurés et de la géomorphologie du site.

Les résultats des investigations et la définition du projet démontrent que seule une solution homogène des fondations ancrées sera retenue. Les planchers bas devront être portés éventuellement sur vide sanitaire ou vide de construction.

Les travaux supplémentaires nécessaires ont été estimés à environ 40000 €.

Monsieur Foretnègre s'interroge sur le choix de l'emplacement de la salle et il lui semble que la partie en retrait de la route serait un choix plus judicieux, en raison de la nature du sol.

Monsieur le Maire indique que la maison de santé sera construite sur la partie du terrain longeant la rue de la Gane et que l'autre partie de la propriété était initialement réservé à la construction d'un lotissement ; Par ailleurs, les frais d'aménagement d'un accès se révéleraient trop coûteux.

Madame Bordes indique que le projet pour lequel elle a participé à toutes les réunions de la commission, lui paraît très convenable, mais se dit inquiète sur les répercussions financières qu'il va engendrer pour l'avenir.

Il s'en suit des échanges de point de vue entre les membres du conseil municipal.

Monsieur Lapleau s'inquiète du financement du projet, se demande si la subvention obtenue du Conseil Départemental sera bien honorée et quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle que cette subvention a été attribuée dans le cadre du contrat de solidarité communale, signé entre le Département et la commune, et que rien ne la remet en cause.

Monsieur Foretnègre et Madame Delpiroux quittent la salle à leur tour. Monsieur Foretnègre souligne qu'il est favorable au projet de salle, mais il est en désaccord avec les choix qui sont proposés et notamment sur le coût généré par les travaux supplémentaires, qui lui paraissent sous-estimés. Pour lui, une autre solution pour l'emplacement serait la meilleure formule.

Madame Bordes suggère de reporter la décision concernant l'approbation de l'APS après les élections municipales, choix qui sera fait par la nouvelle équipe municipale.

Monsieur le Maire, considérant qu'il y a unanimité sur la volonté de poursuivre le projet :

➤ **Propose de remettre la décision d'approbation de l'APS et du lieu de construction après les élections.**

N° 2020 / 13
DEMANDE DETR POUR L'ACQUISITION D'UN TABLEAU NUMÉRIQUE POUR
L'ÉCOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire présente les devis obtenus pour l'acquisition d'un tableau numérique dans la classe de Madame PRAT (école primaire) :

- PSI informatique à Bruges 33 3024.00 € TTC
- Technique média informatique à Objat 19 3144.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Décide de retenir la proposition de technique média informatique s'élevant à 3144.00 € TTC, en raison de la proximité de l'établissement,**

➤ **Sollicite une aide de 50% au titre de la DETR soit 2620 HT x 50% = 1310.00 €,**

➤ **Vote le plan de financement suivant :**

Subvention DETR	1310.00 €
Fonds propres	1310.00 €
Montant HT	2620.00 € soit 3144.00 € TTC,

- Décide de prévoir les crédits nécessaires au financement de l'opération sur le BP 2020,
- Autorise Monsieur le Maire à établir l'acte de candidature au titre du programme « école numérique rurale 2020 ».

N° 2020 / 14
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FOIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300.00 € au comité des foires, pour rembourser l'animation musicale du repas des aînés 2020.

La dépense sera imputée sur l'article 6574 du budget principal.

AFFAIRES DIVERSES

✚ **Personnel communal :**

- Recrutement au 1^{er} février 2020 de Monsieur Stéphane Thévin à temps non complet (21/35^{ème}), en qualité de contractuel pour 12 mois renouvelable, suite au départ à la retraite de Madame Magnaudet. Il sera chargé de la gestion du camping, des ménages à l'école, à la mairie et à la salle des associations. Seuls 6 candidats avaient postulé : Marion Degouy de Saint Julien aux bois, Jennifer Dellhemme de Saint Cirgues la loutre, Stéphane Thévin de Saint Privat, Alexis Vandebossche d'Auriac, Clément Auchabie de Saint Cirgues la loutre et Isabelle Farges d'Argentat.
- Recrutement au 1^{er} janvier 2020 de Madame Marine Mathieu à temps complet en qualité de contractuelle pour 12 mois renouvelable, à la cantine scolaire, suite au départ à la retraite de Madame Rouzairol. Madame Marine Mathieu assurera la gestion de la cantine scolaire, les ménages à l'école, à la salle des fêtes et la garderie scolaire.

✚ **Problème avec la porte des WC publics :**

Signalé par Madame Bordes : la porte ferme mal.

✚ **Église :**

Signalé par Monsieur Lapeau : plus de sonnerie de l'Angélus, en informer la Sté Bodet, chargée de l'entretien des cloches.

✚ **Fibre :**

Signalé par Monsieur Chaudières : les travaux d'enfouissement de la fibre vont être réalisés et nécessiteront des tranchées rue de l'église et rue de la Gane, car les gaines installées sont insuffisantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.